

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 14 septembre 2021 à 18 h 30  
en visioconférence avec webdiffusion**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill  
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Richard Ryan, conseiller désigné  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement  
Mme Jacinthe Meilleur, analyste de dossiers  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs  
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 31. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

**10.02 - Demandes de dérogation mineure - Période d'intervention du public**

- 2050, boulevard Saint-Laurent (La Place) (40.16) : aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours tenue du 9 au 23 août 2021, inclusivement.
  - 509 à 527, avenue des Pins Ouest (40.21) : aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours tenue du 9 au 23 août 2021, inclusivement.
- 

**10.03 - Demandes d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public**

- 2050, boulevard Saint-Laurent (40.17) : aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours tenue du 9 au 23 août 2021, inclusivement.
  - 1201-1215, rue de la Visitation (40.12) : aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours tenue du 9 au 23 août 2021, inclusivement.
  - 987, rue de la Commune Ouest (40.11) : aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours tenue du 9 au 23 août 2021, inclusivement.
- 

**CA21 240308**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2021**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

---

### 10.05 – Période de question du public

#### Nom du demandeur et objet de la question

5 questions interactives et 10 questions lues

Monsieur Dave Plant

- intersection et passage piéton à l'entrée du pont Jacques-Cartier

Monsieur Arnaud Duplessier

- circulation sur la rue Sainte-Élisabeth

Monsieur Rami Nuseir

- clôture et hauteur

Monsieur Robert Hajaly

- gouvernance de Ville-Marie

- sondage sur le centre Sanaak

Madame Lorena Marambio

- demande d'un passage piétonnier sur la rue Sherbrooke, au coin de la rue des Érables

Monsieur Victor Hum

- reconnaissance patrimoniale du Quartier chinois

Monsieur Steven Sachs

- bruit excessif et vitesse provenant du boulevard René-Lévesque aux abords du CHUM

### CA21 240309

#### **Période de questions du public - prolongation**

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 13, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1212701007

---

#### Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Christopher McCray (avec dépôt de photographies)

- sens unique sur la rue Larivière

Monsieur Mathieu Emond-Castonguay

- projet pilote de virage à droite sur l'avenue Papineau

Monsieur Denis Plante

- PPU des faubourgs

Monsieur Yvan Gélinas  
- disparition de zones de vignettes

Madame Marie- Eve Grisé-Blais  
- impact du REM sur le PPU des faubourgs

Frédéric Prud'homme  
- travaux de réaménagement sur la rue Parthenais

Monsieur Bryant Chang  
- organismes absents de la table de concertation sur le Quartier chinois

Monsieur Michel Bédard  
- rénovation

-----

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 19 h 35. Toutes les personnes inscrites ayant été entendues

---

#### 10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question

---

#### CA21 240310

#### Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.09.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### CA21 240311

#### Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1212701041

---

#### CA21 240312

#### Prendre acte du dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 8 juillet et le 5 août 2021

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 8 juillet et le 5 août 2021

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1212701042

---

#### **CA21 240313**

##### **Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 26 août 2021**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 26 août 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1212701044

---

#### **CA21 240314**

##### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

#### **CA21 240315**

##### **Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2021, avec les YMCA du Québec dans le cadre du programme « Activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution totale de 6 798 \$**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2021, avec les YMCA du Québec dans le cadre du programme « Activités physiques et de loisirs »;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 6 798 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1210173004

---

#### **CA21 240316**

##### **Approuver les conventions, se terminant le 31 août 2022, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2021 du « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 43 000 \$**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions, se terminant le 31 août 2022, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2021 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 35 000 \$ à Voies culturelles des faubourgs;
- 8 000 \$ à Fondation Héritage Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 43 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1218270005

---

### **CA21 240317**

**Approuver la convention modifiée avec le musée d'archéologie et d'histoire de Montréal pour la réalisation de projets d'aménagements et rue piétonnes pour l'été 2021 dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA21 240227 adoptée à sa séance du 8 juin 2021, approuvé les conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec Le Musée des Beaux-Arts, Le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière) et Le Musée McCord pour la réalisation de projets d'aménagements et rue piétonnes pour l'été 2021 dans l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que le nom du contractant « Fondation du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière a été modifié par « Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière » :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention modifiée avec le musée d'archéologie et d'histoire de Montréal pour la réalisation de projets d'aménagements et rue piétonnes pour l'été 2021 dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1213200003

---

### **CA21 240318**

**Accorder un contrat de 1 874 507,56 \$ à Bordures et trottoirs Alliance pour le projet d'aménagement de la Place Ottawa et autoriser une dépense maximale de 2 436 859,83 \$ (appel d'offres public VMP-21-015 - 4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 2 436 859,83 \$ pour le projet d'aménagement de la Place Ottawa;

D'accorder, à cette fin, un contrat de 1 874 507,56 \$, taxes incluses, à Bordures et trottoirs Alliance, plus bas soumissionnaire conforme, conformément au cahier des charges (appel d'offres public VMP-21-015 - 4 soumissionnaires);

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences au montant de 374 901,51 \$;

D'autoriser un budget prévisionnel d'incidences au montant de 187 450,76 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1218220004

---

#### **CA21 240319**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2021, avec la Société de développement touristique du Mille Carré doré pour la réalisation d'un projet de promotion du territoire dans le cadre du programme temporaire à la relance commerciale COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution totale de 21 000 \$**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2021, avec la Société de développement touristique du Mille Carré doré dans le cadre du programme temporaire à la relance commerciale COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 21 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1219118005

---

#### **CA21 240320**

**Autoriser une dépense additionnelle de 47 952,82 \$, taxes incluses, à Vlan paysages inc. pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour le réaménagement du passage Ste-Rose, entre les rues Beaudry et Cartier, majorant ainsi la dépense maximale de 276 698,49 \$ à 324 651,31 \$**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240490 adoptée à sa séance du 12 novembre 2019, autorisé une dépense maximale de 167 797,39 \$ pour des services professionnels pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour le réaménagement du passage Ste-Rose, entre les rues Beaudry et Cartier, conformément à l'entente-cadre 18-17150 avec Vlan paysages inc.;

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240030 adoptée à sa séance du 11 février 2020, modifié la résolution CA19 240490 afin d'intégrer le volet ingénierie au mandat et autoriser une dépense additionnelle de 108 901,10 \$ à Vlan paysages inc. conformément à l'offre de services 151821-003 et à l'entente-cadre 18-17150;

Attendu qu'en raison du contexte exceptionnel de la COVID-19, des services supplémentaires et des changements ont été requis pour harmoniser les nouvelles clauses du devis normalisé de la Ville avec les procédures de l'Arrondissement, nécessitant une révision du devis :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense additionnelle de 47 952,82 \$, taxes incluses, à VLAN Paysages inc. pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour le réaménagement du passage Ste-Rose, entre les rues Beaudry et Cartier, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser une dépense totale majorée à 324 651,31 \$, taxes incluses (296 449,92 \$ net de ristournes);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1196164002

---

#### **CA21 240321**

**Accorder un contrat de 905 983,45 \$, taxes incluses, d'une durée de 28 mois, à Innov-VAC inc. pour les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 905 983,45 \$ (appel d'offres public 21-18813 lot 2 - 5 soumissionnaires)**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 905 983,45 \$, taxes incluses, pour les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une durée de 28 mois, de septembre 2021 à décembre 2023;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Innov-VAC inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 905 983,45 \$, taxes incluses, le tout conformément au cahier des charges (appel d'offres public 21-18813 lot 2 - 5 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux formations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1218323002

---

#### **CA21 240322**

**Approuver l'entente modifiée avec la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. (PJCCI) afin de bonifier le système de barrières automatisées par l'ajout de barrières automatisées pour les pistes cyclables sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie à l'approche nord du pont Jacques-Cartier**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver l'entente modifiée avec la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. (PJCCI) afin de bonifier le système de barrières automatisées par l'ajout de barrières automatisées pour les pistes cyclables sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie à l'approche nord du pont Jacques-Cartier.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1218220003

---

#### **CA21 240323**

**Approuver la convention se terminant, le 15 septembre 2022, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour l'embauche d'une ressource visant à mettre sur pied la Table sectorielle du Quartier chinois dans le cadre du Plan d'action 2021-2026 pour le développement du Quartier chinois et accorder une contribution totale de 57 200 \$**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 15 septembre 2022, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour l'embauche d'une ressource visant à mettre sur pied la Table sectorielle du Quartier chinois dans le cadre du Plan d'action 2021-2026 pour le développement du Quartier chinois;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 57 200 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1215377002

---

#### **CA21 240324**

**Autoriser une affectation de surplus de 192 462,50 \$, autoriser une dépense additionnelle de 232 703,75 \$ afin d'augmenter le budget de contingences pour la réalisation des travaux de voirie, d'égout, de conduite d'eau, de réhabilitation de conduite d'eau potable, d'éclairage, de feux de circulation et de CSEM dans la rue Parthenais, de la rue Logan à la rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-21-002 - 6 soumissionnaires), majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 4 083 921,56 \$**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA21 240117 adoptée à sa séance du 13 avril 2021, autorisé une dépense maximale de 3 851 217,81 \$, taxes incluses, et accordé un contrat de 2 979 365,82 \$, taxes incluses, à Les Pavages CEKA inc. pour la réalisation des travaux de voirie, d'égout, de conduite d'eau, de réhabilitation de conduite d'eau potable, d'éclairage, de feux de circulation et de CSEM dans la rue Parthenais, de la rue Logan à la rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-21-002 - 6 soumissionnaires);

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA21 240225 adoptée à sa séance du 8 juin 2021, autorisé une affectation de surplus supplémentaire de 32 007,60 \$, net de ristournes, représentant la majoration du budget financé par l'arrondissement de Ville-Marie suite à la révision du montage financier, dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie, d'égout, de conduite d'eau, de réhabilitation de conduite d'eau potable, d'éclairage, de feux de circulation et de CSEM dans la rue Parthenais, de la rue Logan à la rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-20-017 - 6 soumissionnaires);

Attendu que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires en raison de la grande quantité de réseaux enfouis :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense supplémentaire de 232 703,75 \$ pour la réalisation des travaux de voirie, d'égout, de conduite d'eau, de réhabilitation de conduite d'eau potable, d'éclairage, de feux de circulation et de CSEM dans la rue Parthenais, de la rue Logan à la rue Ontario Est dans l'Arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-20-017 - 6 soumissionnaires), majorant la dépense totale autorisée à 4 083 921,56 \$;

D'autoriser un montant additionnel au budget de provision pour contingences de 232 703,75 \$, taxes incluses;

D'affecter une somme de 192 462,50 \$, taxes incluses, provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1218965003

---

**CA21 240325**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.16.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA21 240326**

**Autoriser une dépense additionnelle de 175 557,72 \$ afin d'augmenter le budget de contingences (125 668,92 \$, taxes incluses) et frais incidents (49 888,80 \$, taxes incluses) dans le cadre de la réalisation des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Coupal, de la rue Fullum à la rue Dufresne, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-20-006 – 8 soumissionnaires), majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 2 177 123,15 \$**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240275 adoptée à sa séance du 8 juillet 2020, accordé un contrat à Roxboro Excavation inc. et autorisé une dépense maximale de 1 733 750 \$ pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Coupal, de la rue Fullum à la rue Dufresne, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-20-006 – 8 soumissionnaires);

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA21 240059 adoptée à sa séance du 9 mars 2021, autorisé une dépense additionnelle de 267 815,43 \$ afin d'augmenter le budget de contingences (215 046,55 \$, taxes incluses) et frais incidents (52 768,88 \$, taxes incluses) dans le cadre de la réalisation des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Coupal, de la rue Fullum à la rue Dufresne, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-20-006 – 8 soumissionnaires), majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 2 001 565,43 \$;

Attendu que la surveillance des travaux exige des coûts d'honoraires supplémentaires :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 175 557,72 \$ pour la réalisation des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Coupal, de la rue Fullum à la rue Dufresne, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-20-006 - 8 soumissionnaires), majorant la dépense totale autorisée à 2 177 123,15 \$;

D'autoriser un montant additionnel de contingences de 125 668,92 \$, taxes incluses;

D'autoriser un montant additionnel pour frais d'incidences de 49 888,80 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1206937005

---

**CA21 240327**

**Approuver l'entente de commandite, se terminant le 30 septembre 2025, avec Énergir, s.e.c., pour le maintien de l'éclairage au gaz naturel de vingt-deux lampadaires de la rue Sainte-Hélène, située dans le Vieux-Montréal, d'une valeur approximative de 50 650 \$, soit 10 130 \$ annuellement**

Attendu qu'Énergir (anciennement Gaz Métro) et la Ville ont conclu une entente en date du 3 août 1998 afin de recréer l'éclairage au gaz naturel de la rue Sainte-Hélène située dans le Vieux-Montréal à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Gaz Métro;

Attendu que l'Entente a eu pour effet d'implanter vingt-deux lampadaires fonctionnant au gaz naturel sur la rue Sainte-Hélène;

Attendu que le conseil d'arrondissement a approuvé, par sa résolution CA15 240572 du 10 novembre 2015, les ententes de service et de commandite, se terminant le 30 septembre 2020, avec Société en commandite Gaz Métro pour le maintien de l'éclairage au gaz naturel de vingt-deux lampadaires de la rue Sainte-Hélène, située dans le Vieux-Montréal, d'une valeur approximative de 64 500 \$, soit 12 900 \$ annuellement;

Attendu qu'Énergir et la Ville désirent maintenir l'éclairage des vingt-deux lampadaires au gaz naturel de la rue Sainte-Hélène par le biais d'une nouvelle commandite :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver l'entente de commandite, se terminant le 30 septembre 2025, avec Énergir, s.e.c., pour le maintien de l'éclairage au gaz naturel de vingt-deux lampadaires de la rue Sainte-Hélène située dans le Vieux-Montréal d'une valeur approximative de 50 650 \$, soit 10 130 \$ annuellement.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1217135003

---

### **CA21 240328**

**Prolonger d'une durée de 12 mois, le contrat avec 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour les services de déneigement et de chargement de la neige de la Place des Montréalaises, de l'Esplanade du Champs de Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 68 525,10 \$ taxes incluses pour l'année 2021-2022 en majorant ainsi la dépense autorisée à 205 575,30 \$**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240447 adoptée à sa séance du 2 octobre 2019, accordé un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de six mois, pour le service de déneigement et chargement de la neige à la Place des Montréalaises, l'Esplanade du Champs de Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 19-17791 - 4 soumissionnaires);

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240345 adoptée à sa séance du 8 septembre 2020, autorisé une dépense additionnelle de 68 525,10 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat pour les services de déneigement et de chargement de la neige de la Place des Montréalaises, de l'Esplanade du Champs de Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie, du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 15 avril 2021, conformément à l'appel d'offres public 19-17791, majorant ainsi le montant total de la dépense de 68 525,10 \$ à 137 050,20 \$;

Attendu que le cahier des charges prévoit la possibilité de prolonger deux fois le contrat d'une durée d'une année :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 68 525,10 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat pour les services de déneigement et de chargement de la neige de la Place des Montréalaises, de l'Esplanade du Champs de Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie, du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 15 avril 2022, conformément à l'appel d'offres public 19-17791, majorant ainsi le contrat de 137 050,20 \$ à 205 575,30 \$;

D'accorder, à cet effet, une prolongation de contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour les services de déneigement et de chargement de la neige de la Place des Montréalaises, de l'Esplanade du Champs de Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie au coût de 68 525,10 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 19-17791;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1198028001

---

**CA21 240329**

**Approuver l'addendum par lequel la Ville de Montréal et le Centre de services scolaires de Montréal modifient la durée du protocole d'entente initial de vingt ans signé le 2 septembre 2008 (CA08 240521) pour une durée de trente ans à partir de sa signature originale pour des réaménagements dans la cour de l'école Pierre-Dupuy située dans le quadrilatère compris entre l'avenue De Lorimier et la rue Parthenais ainsi que la rue Larivière et la rue Ontario dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer l'addendum**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver l'addendum par lequel la Ville de Montréal et le Centre de services scolaires de la Ville de Montréal modifie la durée du protocole d'entente signé le 2 septembre 2008 (CA08 240521) pour une durée de trente ans à partir de sa signature originale pour des réaménagements dans la cour de l'école Pierre Dupuy situé au quadrilatère compris entre l'avenue De Lorimier et la rue Parthenais ainsi que la rue Larivière et la rue Ontario dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ledit addendum.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1217763006

---

**CA21 240330**

**Approuver un projet d'acte et ses annexes par lequel la Ville vend à Demain Montréal s.e.c., à des fins de développement urbain et de construction de logements sociaux et communautaires et abordables, un terrain connu sous le numéro de lot 6 280 996 du cadastre du Québec, situé du côté ouest de la rue Nazareth, au nord de la rue de la Commune, d'une superficie de 9324,1 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement Ville-Marie, pour la somme de 5 532 617 \$, plus les taxes applicables. / Fermer et retirer du domaine public ce lot. N/Réf. : 31H05-005-7972-03 / Mandat : 18-0110-T**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver, à titre de contribution à des frais de parc, l'engagement de l'Acquéreur à céder à la Ville, au moment de la première opération cadastrale de son projet, un lot représentant une superficie de 932,4 m<sup>2</sup> (soit 10% de la superficie du lot 6 280 996), le tout tel que prévu selon les dispositions de l'article 14.1 du projet d'acte.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1204435002

---

**CA21 240331**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 22 200 \$**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 000 \$ à Les AmiEs de la Station de Pompage Craig;
- 2 000 \$ à Tradau inc.;
- 500 \$ au Jardin communautaire des Habitations Jeanne-Mance;
- 500 \$ au Jardin communautaire Centre-Sud;
- 2 700 \$ à La Petite Maison Des Enfants Soleil;
- 2 000 \$ à l'Association du Village Shaugnessey;
- 500 \$ au Jardin communautaire Georges-Vanier;
- 500 \$ au Jardin communautaire Sainte-Marie;
- 3 000 \$ à LESPACEMAKER;

- 3 000 \$ à l'Association des résidents du Vieux-Montréal;
- 3 000 \$ à Action Centre-Ville;
- 500 \$ à Jardin communautaire Sainte-Catherine;
- 3 000 \$ à la Coop Les Valoristes;

D'imputer cette dépense totale de 22 200 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1210175005

---

#### **CA21 240332**

##### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.05.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA21 240333**

##### **Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1218327003

---

#### **CA21 240334**

##### **Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2021 en date du 30 juin 2021, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2021 comparé au 30 juin 2020**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2021 en date du 30 juin 2021, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2021 comparé au 30 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1218327002

---

#### **CA21 240335**

**Autoriser une dépense additionnelle de 79 881,53 \$, taxes incluses, à VLAN Paysages inc., pour l'élaboration des plans et la surveillance des travaux pour le réaménagement du parc de l'Espoir, dans l'arrondissement de Ville-Marie, majorant ainsi la dépense autorisée à 217 925,96 \$**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240115 adoptée à sa séance du 10 mars 2020, autorisé une dépense maximale de 138 044,43 \$, taxes incluses, pour les services professionnels visant l'élaboration d'un concept d'aménagement, la conception des plans et devis et la surveillance des travaux pour le réaménagement du parc de l'Espoir avec VLAN Paysages inc. conformément à l'entente cadre 18-17150;

Attendu que de nombreuses modifications nécessaires faites pour les plans durant la réalisation de l'aménagement ainsi que l'augmentation des heures de surveillance pour les travaux d'aménagement du parc de l'Espoir engendrent des coûts supplémentaires :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense additionnelle de 79 881,53 \$, taxes incluses, à VLAN Paysages inc. pour l'élaboration des plans et la surveillance des travaux pour le réaménagement du parc de l'Espoir, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser une dépense totale majorée à 217 925,96 \$, taxes incluses, soit 198 995,45 \$ net de ristournes;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1206143001

---

#### **CA21 240336**

**Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour les périodes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet et du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour les périodes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet et du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1212701043

---

#### **CA21 240337**

**Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge une partie de la coordination et de la réalisation des travaux pour la préparation des plans et devis des travaux de conduite d'eau, de voirie, de plantation, d'éclairage et de piétonisation permanente de la rue du square Amherst, de la rue Atateken à la rue Wolfe dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge une partie de la coordination et de la réalisation des travaux pour la préparation des plans et devis des travaux de conduite d'eau, de voirie, de plantation, d'éclairage et de piétonisation permanente de la rue du Square-Amherst, de la rue Atateken à la rue Wolfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1218964008

---

**CA21 240338**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA21 240339**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021 (CA-24-331) afin d'abolir les frais de retard pour les abonné-e-s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021 et autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné-e-s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021 - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021 (CA-24-331) afin d'abolir les frais de retard pour les abonné-e-s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021 par sa résolution CA21 240291;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021 (CA-24-331) afin d'abolir les frais de retard pour les abonné-e-s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021 par sa résolution CA21 240291;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-338 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021 (CA-24-331) afin d'abolir les frais de retard pour les abonné-e-s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021 »;

D'autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné-e-s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

40.01  
CA-24-338  
1218748002

---

**CA21 240340**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement CA-24-194 sur l'occupation du domaine public par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. (PJCCI) - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) (CA-24-194), lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021 par sa résolution CA21 240293;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) (CA-24-194) » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021 par sa résolution CA21 240293;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-339 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) (CA-24-194) ».

Adoptée à l'unanimité.

40.02  
CA-24-339  
1215876005

---

#### **CA21 240341**

##### **Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'identifier certains parcs à travers le territoire - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, avec modification, à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-282.127 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'identifier certains parcs à travers le territoire ».

Adoptée à l'unanimité.

40.03  
CA-24-282.127  
1207199001

---

#### **CA21 240342**

##### **Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) notamment à des fins de concordance avec le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme des Faubourgs - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, sans modification, à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 26 août 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-282.128 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) notamment à des fins de concordance avec le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme des Faubourgs ».

Adoptée à l'unanimité.

40.04  
CA-24-282.128  
1217303005

---

**CA21 240343**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-224) afin de protéger les arbres existants et d'accroître le verdissement d'un terrain - Adoption**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement le 6 juillet 2021 et l'a soumis à une consultation écrite de 15 jours, qui s'est déroulée du 9 au 23 août 2021 inclusivement, quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter, avec modification, le règlement CA-24-282.129 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-282) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-224) afin de protéger certains arbres existants et d'améliorer le verdissement des terrains ».

Adoptée à l'unanimité.

40.05  
CA-24-282.129  
1218398002

---

**CA21 240344**

**Adopter une résolution autorisant la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur une partie du lot 2 161 591, à l'ouest du bâtiment aux 270-280, boulevard De Maisonneuve Est, et en tréfonds du lot 2 162 507, correspondant à l'emprise du boulevard De Maisonneuve, puis la démolition du poste de ventilation existant situé sur une partie du lot 2 161 464 et portant le numéro 259, boulevard De Maisonneuve Est, le tout sur le site des Habitations Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (poste de ventilation Sanguinet) - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, sans modification, à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

1) D'accorder, pour les immeubles situés notamment aux 250 à 280 et 259, boulevard De Maisonneuve Est et le tréfonds du boulevard De Maisonneuve, sur les lots 2 161 464, 2 161 591 et 2 162 507 du cadastre du Québec, le tout sur le site des Habitations Jeanne-Mance, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 7, 10, 58, 81, 85, 134, 369.1 et 598 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et à l'article 12 du Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., chapitre O-1);
- b) de diviser le lot 2 161 591 pour lotir un nouveau lot, à l'ouest du bâtiment aux 270-280, boulevard De Maisonneuve Est, afin d'y construire et occuper un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal, incluant en tréfonds de l'emprise de ce boulevard, de réaménager l'aire de stationnement impactée par ces travaux, puis de démolir le poste existant, situé au 259, boulevard De Maisonneuve Est, le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 2 juin 2021;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) grever les parties du lot 2 161 591 de toutes servitudes requises permettant notamment la présence d'ouvertures à moins de 1,5 m des limites de propriété du lot projeté pour le poste, le débatement du vantail des portes d'accès de la façade sud s'effectuant partiellement sur le lot correspondant à la partie résiduelle du lot 2 161 591 ainsi que l'accès à ces dernières depuis le boulevard De Maisonneuve;
  - b) privilégier la réalisation de l'option 2 pour le réaménagement de l'aire de stationnement, si le financement nécessaire peut être réuni pour cette plus-value;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour la délivrance d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.06  
pp 439  
1217199005

---

#### CA21 240345

**Adopter une résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), autorisant un café-terrasse sur le toit du deuxième étage de l'agrandissement du bâtiment situé au 700, rue Saint-Antoine Est - Gare Viger - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, sans modification, à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

- 1) D'accorder, pour le terrain compris entre les rues Saint-Antoine, Berri, Saint-Hubert et Notre-Dame, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
  - a) de déroger notamment à l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
  - b) d'aménager et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 9 et 10 réalisés par Fahey, modifiés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 27 mai 2021;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition d'aménager et d'occuper le café-terrasse de manière substantiellement conforme aux plans mentionnés précédemment;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux ou l'occupation visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.07  
pp 441  
1217303004

---

#### CA21 240346

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'installation d'une enseigne au 1000, avenue Papineau - Adoption**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de résolution le 6 juillet 2021 et l'a soumis à une consultation écrite de 15 jours, qui s'est déroulée du 9 au 23 août 2021 inclusivement, quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

- 1) D'accorder, pour la nouvelle Maison de Radio-Canada, situé au 1000, avenue Papineau, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) l'autorisation :
  - a) de déroger au paragraphe b) de l'article 1) de la résolution CA17 240490 du 12 septembre 2017 et à l'article 538 du Règlement d'urbanisme 01-282;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) les plans finaux devront être présentés en révision architecturale selon les critères de l'article 539 du Règlement d'urbanisme 01-282 en vigueur le 10 juin 2021;
  - b) la superficie maximale de l'enseigne ne pourra dépasser 17,1 m<sup>2</sup>;
  - c) la proposition devra limiter la pollution lumineuse vers le voisinage et vers le ciel étoilé;
- 3) De fixer un délai de 36 mois pour débiter les travaux visés par la présente résolution à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.08  
pp 445  
1218398003

---

#### **CA21 240347**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant un café-terrasse sur le toit du cinquième étage du bâtiment situé au 355, boulevard de Maisonneuve Ouest - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 6 juillet 2021 et l'a soumis à une consultation écrite de 15 jours, qui s'est déroulée du 9 au 23 août 2021 inclusivement, quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter, sans modification, le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 355, boulevard de Maisonneuve Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
  - a) de déroger notamment à l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
  - b) d'aménager et d'occuper un café-terrasse sur une partie du toit du 5<sup>e</sup> étage conformément aux plans numérotés AP-01 réalisés par Kim Descôteaux Architecte paysagiste, modifiés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 23 juin 2021;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) l'emplacement du café-terrasse doit être conforme aux plans mentionnés au paragraphe b) de l'article 1);
  - b) le café-terrasse doit être séparé du reste de la terrasse par un aménagement non franchissable, tel que des bacs de plantation;
  - c) lors de la demande de permis, en plus des documents requis, déposer une preuve écrite que le gestionnaire du café-terrasse a établi une communication avec la copropriété de l'immeuble Louis-Bohème, sis au 355, boulevard de Maisonneuve Ouest, afin d'assurer une bonne cohabitation.

3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux ou l'occupation visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.09  
pp 442  
1217400002

---

#### CA21 240348

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'usage résidentiel afin d'aménager un salon (réception et lobby) et un bureau de location au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1124, rue De Bleury, ainsi qu'aménager des logements supplémentaires aux 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages adjacents à un studio de production - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 6 juillet 2021 et l'a soumis à une consultation écrite de 15 jours, qui s'est déroulée du 9 au 23 août 2021 inclusivement, quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter, sans modification, le second projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 1124, rue De Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) d'occuper le rez-de-chaussée de l'immeuble à des fins résidentielles;
- b) d'aménager un salon (lobby et réception) ainsi qu'un bureau de location au rez-de-chaussée de l'immeuble ayant front sur la rue De Bleury, substantiellement conforme aux plans préparés par Éric Huot, architecte, datés du 21 août 2020 et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 26 avril 2021 (page A-101);

2) D'occuper le 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> étage à des fins résidentielles;

3) D'aménager des logements au 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> étage substantiellement conforme aux plans préparés par Éric Huot, architecte, datés du 21 août 2020 et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 26 avril 2021 (pages A-103, A-104 et A-105);

4) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) L'aménagement du salon (lobby et réception) et du bureau de location devra être substantiellement conforme aux plans déposés afin d'assurer l'animation de la rue;
- b) La composition du mur indépendant, tel que prescrit par le rapport acoustique, devra être indiquée dans le plan pour permis;
- c) L'aménagement des pièces des logements proposés au 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> étages devra être substantiellement conforme aux plans déposés afin d'assurer un confort maximal des locataires.

Adoptée à l'unanimité.

40.10  
pp 444  
1216723003

---

**CA21 240349**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.17.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA21 240350**

**Autoriser l'usage « agriculture végétale » pour l'emplacement situé entre les rues de Nazareth, de la Commune et le viaduc de l'autoroute Bonaventure, en vertu de la procédure des usages conditionnels (projet lauréat C-40 - Réinventer Montréal)**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « agriculture végétale » pour l'emplacement situé entre les rues de Nazareth, de la Commune et le viaduc de l'autoroute Bonaventure (projet lauréat C-40 Réinventer Montréal), et ce, conformément au paragraphe 10 de l'article 136 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1217400005

---

**CA21 240351**

**Autoriser les usages « activité communautaire ou socioculturelle » et « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » pour les bâtiments situés aux 1201-1215, rue de la Visitation, en vertu de la procédure des usages conditionnels (Carrefour St-Pierre)**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), les usages « activité communautaire ou socioculturelle » et « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » pour le bâtiment situé aux 1201-1215, rue de la Visitation (Carrefour St-Pierre), et ce, conformément aux articles 301 et 301.1 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1217400004

---

**CA21 240352**

**Refuser 5 demandes en suspens ayant reçu du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) un avis favorable avec conditions non remplies par les demandeurs concernés**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De refuser 5 demandes en suspens ayant reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme avec conditions non remplies par les demandeurs concernés (3001580557, 3001684496, 3001742674, 3002272795 et 3001668541).

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1216926002

---

#### **CA21 240353**

##### **Édicter une ordonnance pour la mise en place d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel, face au 985 A, boulevard Saint-Laurent**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 311 pour la mise en place d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel, face au 985 A, boulevard Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1215914002

---

#### **CA21 240354**

##### **Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 2 juillet au 30 novembre 2021**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public dans le cadre de la crise de la COVID-19, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 655 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 255 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 609 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 167 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 186 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1218214012

---

**CA21 240355**

**Accorder une dérogation mineure relativement à la dimension d'une marge latérale pour le bâtiment projeté au 2050, boulevard Saint-Laurent (La Place)**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, pour le bâtiment projeté au 2050, boulevard Saint-Laurent (La Place), une dérogation permettant l'implantation du mur latéral sud à une distance minimale de 1,30 mètre de la ligne de propriété, et ce, en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation à l'article 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1216255007

---

**CA21 240356**

**Autoriser l'usage « résidentiel » au rez-de-chaussée pour le bâtiment projeté au 2050, boulevard Saint-Laurent, en vertu de la procédure des usages conditionnels (La Place)**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « résidentiel » pour le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 2050, boulevard Saint-Laurent (La Place), et ce, conformément au paragraphe 8° de l'article 136 de ce règlement;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- Les locaux du rez-de-chaussée dont l'entrée donne sur le boulevard Saint-Laurent ne doivent pas être utilisés à des fins résidentielles.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1216255006

---

**CA21 240357**

**Adopter un règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement - Avis de motion et dépôt**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.18 1217199006

---

**CA21 240358**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.19 à 40.21.

Adoptée à l'unanimité.

**CA21 240359**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance interdisant la manoeuvre de virage à gauche en tout temps à l'intersection des rues Sherbrooke et des Érables, à l'approche Ouest**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 312 interdisant la manoeuvre de virage à gauche en tout temps à l'intersection des rues Sherbrooke et des Érables, à l'approche Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1215275004

---

**CA21 240360**

**Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2021, 5<sup>e</sup> partie A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation diverses sur le domaine public (saison 2021, 5<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 313 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 656 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 256 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 610 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 187 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 168 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1215907008

---

**CA21 240361**

**Accorder une dérogation mineure relativement au pourcentage de superficie d'agrandissement permis pour les bâtiments situés aux 509 à 527, avenue des Pins Ouest (Sylvan Adams Sports Science Institute (SASSI))**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, pour les bâtiments situés aux 509 à 527, avenue des Pins Ouest, une dérogation permettant un pourcentage d'agrandissement de l'implantation de 1995 supérieure à 10%, et ce, en dérogation à l'article 12 du Règlement sur le développement du campus de l'université McGill (95-039) et en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) (Sylvan Adams Sports Science Institute (SASSI));

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- que l'entrée principale, au 527, avenue Des Pins, soit alignée à la façade avant du bâtiment;
- que le volume sur le toit du 527, avenue Des Pins tende à s'inscrire comme une construction hors toit, avec recul, plutôt qu'à un étage complet;
- que les composantes d'origine soient restaurées.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1219276001

---

**CA21 240362**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de modifier le libellé d'articles relatifs aux bien patrimoniaux cités, frais de parcs et garanties monétaires pour y apporter certaines précisions - Avis de motion et dépôt**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de modifier le libellé d'articles relatifs aux bien patrimoniaux cités, frais de parcs et garanties monétaires pour y apporter certaines précisions », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.22 1217135004

---

**CA21 240363**

**Rendre une décision suite à l'appel de la décision du Comité d'étude des demandes de démolition d'autoriser les certificats d'autorisation de démolition des bâtiments portant les numéros 2260, 2280, 2300 et 2400, rue Florian**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De confirmer la décision du Comité d'étude des demandes de démolition rendue le 22 juin 2021 autorisant la démolition des bâtiments portant les numéros 2260, 2280, 2300 et 2400, rue Florian.

-----  
*Des commentaires sont formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1216926003

---

**CA21 240364**

**Rendre une décision suite à l'appel de la décision du Comité d'étude des demandes de démolition d'autoriser le certificat d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé aux 1886 à 1892, rue Ontario Est**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De confirmer la décision du Comité d'étude des demandes de démolition rendue le 22 juin 2021 autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 1886 à 1892, rue Ontario Est et ce, aux conditions suivantes :

- Réaliser un projet de remplacement substantiellement conforme aux documents datés du 24 mars 2021 et conçus par A. Pilon architecte.
- Que le promoteur mette en place un comité de bon voisinage avec les résidents du secteur immédiat, pour la durée du chantier de démolition et de construction.

D'autoriser, à cette fin, la délivrance du certificat d'autorisation de démolition.

-----  
*Des commentaires sont formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

40.24 1211044001

---

**CA21 240365**

**Rendre une décision suite à l'appel de la décision du Comité d'étude des demandes de démolition d'autoriser le certificat d'autorisation de démolition pour les immeubles situés aux 955, rue Atateken et 1130, rue de la Gauchetière Est**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De confirmer la décision du Comité d'étude des demandes de démolition rendue le 22 juin 2021 autorisant la démolition des bâtiments portant les numéros 955, rue Atateken et 1130, rue de la Gauchetière Est et ce, aux conditions suivantes :

- Réaliser un projet de remplacement substantiellement conforme aux documents datés du 12 avril 2021 et conçus par Luc Denis architecte;
- Mettre en place un comité de bon voisinage pour la durée du chantier de démolition et de construction;
- Maximiser le verdissement sur la toiture et sur l'ensemble du site.

D'autoriser, à cette fin, la délivrance du certificat d'autorisation de démolition.

-----  
*Des commentaires sont formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

40.25 1211044002

---

**Levée de la séance**

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 5 octobre 2021 à 18 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 19 h 59.

70.01

---

Valérie Plante  
Mairesse

---

Katerine Rowan  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA21 240370  
lors de la séance du conseil tenue le 5 octobre 2021.



Direction des services administratifs  
800, boul. De Maisonneuve Est, 19e étage  
Montréal (Québec) H2L 4L8  
☎ : 514 872-2624

## PROCÈS VERBAL DE CORRECTION 3 décembre 2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît au règlement CA-24-282.128 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) notamment à des fins de concordance avec le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme des Faubourgs » adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, les erreurs qui apparaissent de façon évidente au Règlement CA-24-282.128, sont corrigées de la façon suivante :

- En remplaçant l'Annexe F de ce règlement par celle jointe au présent procès-verbal de correction, afin que :
  - le numéro de zone identifié initialement comme le « 0536 » soit remplacé; par le numéro « 0553 »;
  - le numéro de zone identifié initialement comme le « 0006 » soit remplacé; par le numéro « 0008 »; et
  - le numéro de zone 0183 soit ajouté à son emplacement.

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 3<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 2021.

---

Katerine Rowan  
Secrétaire d'arrondissement